

L'article 1^{er} a été refusé tant pour le Canal que pour le Château, comme gagnant le Comp^t à un de part et d'autre, et M. La Bruie m'a dit à cet égard que si la Comp^t donnait son ordre pour que son Directeur ou son Agent d'un côté avec leur équipage expriment pour mon service, il y souscrirait, mais qu'il ne se ferait point de son chef, pour ne pas s'exposer à en avoir son rapport; ou comme il paraît que la Comp^t n'a pas voulu entendre cet article qui est au fond plus essentiel de ceux dont vous vous êtes chargé pour moi, voyez elle, je pense qu'il est et serait inutile de recommencer.

L'article 4. veut que le résultat des articles 1. 2. et 3. qui contiennent la facilité nécessaire pour faire le voyage de l'environ du Saïgal: ou comme il est à présent que le Directeur du Saïgal qui m'accorderait ou de sa propre autorité ou de celle de la Comp^t les articles 1. 2. et 3. serait porté à m'accorder à mes demandes la même facilité que je jugerais nécessaire à mes recherches (facilité dont le détail serait trop long et que le besoin seul peut désigner ou son temps); et comme il n'est pas aussi certain que le Directeur de l'autre Compagnie qui ne soit pas instruit immédiatement des ordres de la Comp^t fût aussi disposé à m'accorder la même facilité que le Directeur du Saïgal, il aurait été nécessaire que celui-ci eût donné par écrit son ordre par lequel ce Directeur particulier fût obligé de m'accorder sa facilité. C'est pour cette raison que j'ai joint cette remarque à l'article 4. qui a été refusé parce, dit-on, que son prétendu de demander une commodité ayant rapport à mes recherches, je demanderais tout à la fois, que rien ne me manquât, que je partagerais ainsi le travail de la vie avec le Directeur dont je balancerai l'autorité; que la Comp^t avait des pouvoirs encore récents du tort qu'avait fait dans cette Convention une petite autorité accordée à quelqu'un au lieu, et que quand bien même elle accorderait cet article, il n'y souscrirait jamais.

Vous jugiez par cesrefus des articles les plus nécessaires pour l'usage de mes recherches et par la difficulté qu'il y a d'obtenir les demandes que vous avez fait à la Comp^t qu'il est inutile de les poursuivre davantage, et que j'ai eu raison en conséquence de refuser les propositions que M. La Bruie m'avait fait dernièrement d'aller faire la découverte d'une des Mers du Nord, voyage auquel il semblerait que je donnerais volontiers mon consentement, et pour lequel j'aurais effectivement vaincu cette répugnance que j'ai pour la Mer, si les demandes que vous avez fait à la Comp^t et celles que j'ai fait de mon côté à M. La Bruie eussent eu le succès que nous en attendions. Mais ayant ainsi appris la décision de mon sort, et voyant qu'il n'y avait à espérer de la Comp^t aucune des commodités que j'attendais d'elle et toutes réflexions faites, j'ai répondu à M. La Bruie que je ne comptais pas faire le voyage du Nord, qu'il était inutile que je m'exposasse encore aux cruelles maladies de la mer pour aller donner un commencement superficiel de la qualité du terrain de l'île en question, surtout d'avoir point la facilité de pouvoir travailler à terre dans ce pays-là où les rivières sont si méchantes que nous ne pourrions nous y fier, que nous traiterions avec eux dans nos bâtiments en rade, et que ceux nous avions peine de laisser s'emparer quelques personnes qui vont leur porter les marchandises dont nous couvenons avec eux pour la traite de leurs Esclaves. M. La Bruie m'engagea à faire ce voyage en me représentant qu'il n'y avait que moi ici qui fus en état de donner ces connaissances; que cela me ferait honneur vis-à-vis de la Comp^t; que ce voyage était court, cette île n'étant éloignée du Saïgal que de 150. lieues; que l'on prendrait avec les Mees toutes les précautions convenables pour que je ne fusse point exposé; que l'ancien Employé qui serait chargé avec son bâtiment pour la traite annuelle du Saïgal ferait les accommodations nécessaires avec eux, et que pour lors disposant du Château que je monterais, je pourrais descendre avec pleine confiance et liberté sur cette île pour reconnaître la qualité de son terrain, de ses productions &c. enfin qu'après y avoir retenu le temps que je jugerais nécessaire pour lui en rapporter ces connaissances, je retournerais au Saïgal. A cela je lui répondis qu'à l'égard de ces connaissances étoient de mon ressort, et que je me rendrais volontiers à ses propositions si ce voyage pouvait m'amener la jouissance du temps nécessaire pour y faire non seulement des observations aussi générales que celles que le Can présent exigeait, et qui ne regardent que l'histoire des Voyages ordinaires, mais encore les observations particulières qui font mon principal objet; mais que la chose n'étant point praticable dans cet endroit où nous n'avons aucun établissement, et où nous ne pouvons que pied ou l'air, et que n'étant point en état de faire ce voyage une ou même plusieurs fois, au cas qu'on y fit par la suite quelque établissement fixe, il serait alors inutile et même imprudent à moi de répéter cette pègre encore fatigante dont la mer m'avait marqué dans le voyage de Gambie qui est une fois même éloignée que cet endroit. Ce refus de ma part lui fut bien sensible, et il me demanda ce que je prétendais faire si puisque je ne voulais point faire le voyage qu'il me proposait. Je lui répondis que si la Comp^t ou lui, voulait m'accorder le Château et autres articles du Mémoire cy joint, j'irais bien volontiers au Nord, lors qu'il y aurait un établissement fixe, et en attendant à Gambie. A cela il m'objecta que l'établissement

[illegible]

je jouais de votre amour avec mes parents
l'enlèvement, riche dans la misère, heureux
ne puis vous exprimer la joie que je sens
valant ce sacrifice m'attachoit; Non c'est d'un infortuné, qui après sa long exil a enfin la liberté de revoir sa
chers Pères, n'égale point la misère.

que es voyage de Chamon par le Dromedaire. Dans de son état, est arrivé sans pour la troupe qui n'en est point informée, mais son bonnet entre M. Péllet qui a vu via le projet d'arriver à son point de vue, en même temps que le bonnet qui sera son rapport à M. Péllet, mais qu'il n'a pas vu. Il est à propos que son gardien l'ait vu, car le voyage et la nuit ont été de la compagnie.

*